

*Tu as envie d'agir, seul(e) ou en groupe (maxi 7 personnes),  
agé(e) de 16 à 25 ans, tu as un projet (humanitaire, artistique, sportif, musical, ...).*

*Tu peux déposer une demande de Bourse Projet Jeune !*

### Pièces à joindre au dossier pour chacun des membres :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fiche individuelle de candidat<br><input type="checkbox"/> Pièce d'identité (photocopie)<br><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois<br><input type="checkbox"/> Justificatif de situation (scolaire, professionnelle...)<br><input type="checkbox"/> Attestations d'assurances (responsabilité civile, rapatriement...) | <input type="checkbox"/> Règlement signé<br><input type="checkbox"/> Devis des dépenses<br><input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur<br><input type="checkbox"/> Dossier d'information complémentaire |
|---|--|

### Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : \_\_\_\_\_ Référent : \_\_\_\_\_

Date de dépôt du dossier : \_\_\_\_\_ Date de la commission : \_\_\_\_\_

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Durée du projet : \_\_\_\_\_ Période de réalisation : \_\_\_\_\_

demande individuelle

demande collective

Nom du porteur du projet : \_\_\_\_\_

Lieu de résidence : \_\_\_\_\_

#### Demande individuelle

- Fille  
 Garçon  
 Majeur/e  
 Mineur/e

#### Demande collective

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

- Garçons, nombre \_\_\_\_\_  
 Filles, nombre \_\_\_\_\_  
 Majeurs, nombre \_\_\_\_\_  
 Mineurs, nombre \_\_\_\_\_

Dossier complet       Dossier incomplet

Proposition du montant de la bourse attribuée :

Date et visa de la mairie

Signature du Président de la commission d'attribution

### *Dossier et documents à déposer au Point Information Jeunesse (PIJ)*

21 bis, rue de Jaigny - 95160 MONTMORENCY

☎ : 01 39 64 66 31 - ✉ : [pij@ville-montmorency.fr](mailto:pij@ville-montmorency.fr)

# Fiche individuelle de candidat

(à remplir pour chaque demandeur)

TITRE DU PROJET : \_\_\_\_\_

Année : \_\_\_\_\_ Nature du Projet (culturel, musical, sportif...) : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél dom : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe :  Féminin  Masculin

## Ta situation scolaire ou professionnelle :

Tu suis des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti, etc.)

Etablissement : \_\_\_\_\_

Année et filière suivie : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

As-tu déjà sollicité une aide du pij MCY pour un projet ?  Oui  Non

Si oui, précises l'année et le domaine : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

## Description du projet

*Le projet peut être expliqué de façon plus approfondie sur un dossier d'information complémentaire.*

**Définition du projet :** *Précises clairement ton projet et sa finalité.*

---

---

---

---

---

---

**Motivations :** *Expliques-nous comment est né ce projet, ce qui te motive pour sa réalisation. Quels sont les effets attendus sur le plan personnel et/ou collectif et pour la ville de Montmorency ?*

---

---

---

---

---

---

**Déroulement du projet :** *Cites les différentes étapes et périodes de réalisation du projet en précisant les moyens mis en œuvre pour les réaliser (humains, matériels, financiers...).*

---

---

---

---

---

---

**Le lieu du Projet :** *Pays, villes, quartiers, régions en motivant ton choix.*

---

---

---

---

**Les partenaires :** *Cites les partenaires que tu as contactés pour financer ton projet (joindre les courriers).*

---

---

---

---

---

---

**Les contreparties :** *Cites les contreparties que tu envisages au sein de la Ville si tu obtiens cette bourse.*

---

---

---

---

---

---

# Budget prévisionnel

*Ce budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total de tes dépenses doit être identique au total de tes recettes.*

Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Par personne	Pour le groupe	Nature des recettes	Par personne	Pour le groupe
<input type="checkbox"/> <b>Transport :</b> <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Hébergement :</b> <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Alimentation :</b> <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Actions sur place</b> (location de matériel, prestations ...) <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Assurances</b> (individuelle, annulation) <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Autres :</b> <hr/> <hr/>			<input type="checkbox"/> <b>Montant demandé</b> (précises l'utilisation) : <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Apports personnels / autofinancement :</b> <input type="checkbox"/> famille <input type="checkbox"/> salaire <input type="checkbox"/> économies <input type="checkbox"/> autres (précises) : <hr/> <hr/> <input type="checkbox"/> <b>Autres aides aux projets sollicités</b> (précises sponsors, partenaires ...) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>		
<b>Total</b>			<b>Total</b>		
<b>Coûts indirects</b> (aide matérielle, prêt de salles, affiches...) <hr/> <hr/> <hr/>	<b>Estimation</b>		<b>Coûts indirects</b> (aide matérielle, prêt de salles, affiches...) <hr/> <hr/> <hr/>	<b>Estimation</b>	
<b>Total</b>			<b>Total</b>		

**Budget total nécessaire :** \_\_\_\_\_

**Montant de la bourse souhaité :** \_\_\_\_\_

# REGLEMENT DES BOURSES PROJETS JEUNES (BPJ)

## Préambule :

Le dispositif de bourses est mis en place par la ville de Montmorency et est géré par le Point Information Jeunesse qui a pour objectifs de soutenir, développer et promouvoir la capacité d'initiative des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines d'activités. Il apporte aux porteurs du projet une aide technique, pédagogique et financière.

### Article 1 : Conditions d'admission :

**Âge :** Le dispositif est accessible pour tous les projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 16 à 25 ans (à la date d'enregistrement de la candidature). Un justificatif de l'âge est exigé au dépôt du dossier.

**Mineurs :** Les demandeurs mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci attestera que les parents déclarent être informés du projet, de son déroulement et des personnes qui composent le groupe.

**Demande individuelle :** Le dispositif est ouvert pour toute demande individuelle de projet à la condition que le demandeur habite la commune de Montmorency. Un justificatif de domicile est exigé au dépôt du dossier.

**Demande collective :** Pour les demandes collectives, le porteur du projet doit résider à Montmorency. Ses coéquipiers doivent résider pour un tiers sur la commune. Les demandes de groupes constitués en associations ne sont pas acceptées.

**Nature des projets :** Toutes les demandes de projets seront étudiées en commission à l'exception des projets de vacances, séjours et voyages dans le but de loisirs et détente personnelle ainsi que les demandes d'aide financière d'un cursus scolaire ou d'une formation d'animation (BAFA, BAFD,...).

**Obligation de recherche de partenariat :** L'aide financière accordée ne pourra couvrir l'ensemble des frais occasionnés par le projet. Il est demandé dans le montage du projet la recherche de partenariat public ou privé. Tous les courriers correspondants seront joints au dossier.

### Article 2 : Montant des bourses :

Les porteurs de projets s'engagent à chercher parallèlement d'autres partenaires financiers (bourse initiative, mobilité ...) ou à financer au moins 25 % du budget total grâce à leurs fonds propres.

Le montant maximum d'une bourse attribuée par le jury ne pourra excéder 500€ ; les projets à fort impact local pourront aller jusqu'à 1000 euros (mille euros), les montants pouvant être inférieurs.

Les aides peuvent concerner toutes les dépenses engendrées par l'organisation du projet : aide matérielle, prêt de salle, mise à disposition de personnel, location de salles, prêt équipement, affiches, tracts...

### Article 3 : Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidatures sont à retirer au Point Information Jeunesse et peuvent être déposés tout au long de l'année jusqu'au **30 novembre** de l'année en cours.

Une seule proposition de dossier par an et par personne est acceptée. Le nombre de dossiers primés est limité à un par individu. Si un demandeur dépose un dossier individuellement, il ne peut sur la même année déposer un dossier collectif.

### Article 4 : le Jury :

Le demandeur devra présenter son projet à une **commission technique** qui se réunira sur convocation. Les membres de la commission sont des représentants de multiples structures sur la ville pouvant aider dans la réalisation du projet. La liste des membres n'est pas exhaustive : élu de la commission Jeunesse et Sports, service Jeunesse et Sports, PIJ, MLC, Lycée Rousseau, Conservatoire de Musique et de Danse, Conseil Municipal des jeunes, associations à caractère jeunesse...

Cette commission émet un avis et propose au conseil municipal l'attribution d'une aide financière et son montant. La délibération se fait en l'absence du demandeur qui recevra un courrier lui signifiant le résultat.

En cas d'absence du demandeur lors de cette commission, le dossier ne sera pas étudié.

### Article 5 : Versement de l'aide :

La bourse est versée directement sur le compte du porteur de projet, après avoir été votée en conseil municipal.

**Article 6 : Assurances :**

Les lauréats ayant eu connaissance du présent règlement dégagent par la même la Ville de Montmorency de toute responsabilité en cas d'accident. Les lauréats s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement...). Ils s'engagent à fournir, sur demande du PIJ, une copie du contrat d'assurance.

Cet article ne concerne pas le temps de bénévolat (article 7).

**Article 7 : Engagement citoyen :**

Les demandeurs **devront impérativement prendre contact avec le Point Information Jeunesse à leur retour** et lui faire-part des éléments et documents compilés dans leurs carnets de bord. La Ville de Montmorency et le PIJ pourront être amenés à publier tout ou partie du rapport et à présenter ces documents dans le cadre d'une conférence, d'une exposition ou de toute autre manifestation. De plus, les demandeurs s'engagent à accomplir 35h de bénévolat dans le cadre d'animations socioculturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires, de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations.

**Article 8 : Modification/Annulation :**

Toute modification dans les objectifs, la destination, le calendrier ou la composition de l'équipe doit être notifiée pour accord au PIJ qui informera la commission technique.

Pour toute annulation du projet, les lauréats s'engagent à rembourser la totalité du montant qui leur aura été alloué.

***Les candidats BPJ s'engagent à respecter ce règlement.***

**Nom/Prénom et signature du demandeur :**

\_\_\_\_\_

**Nom/Prénom et signature des parents (pour les mineurs) :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_